

## « OF+ » : le nouveau contrat de confiance d'Opcalia

08 Juillet 2016



© Fotolia

**Fin juin, une quinzaine d'organismes de formation a signé avec Opcalia le nouveau contrat « OF+ » institué par le financeur. Les objectifs : sécuriser et faciliter la gestion administrative de la formation professionnelle.**

Créé en 2015, le **contrat de confiance « OF+ » d'Opcalia** a été remis à jour le 30 juin via la signature d'un partenariat scellant une nouvelle relation de confiance entre le financeur et les organismes de formation partenaires. Ont également assisté à cette signature **Carine Chevrier**, Déléguée générale de la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et **Brigitte Zago-Koch**, de la mission de simplification, ainsi que la Fédération de la formation professionnelles (FFP).

Ce contrat « d'un nouveau genre », pour reprendre les termes employés par Opcalia, engage le financeur à verser, lors de la signature, **30 % du financement** à l'organisme de financement dès le démarrage de la formation. Aussi, il oblige l'organisme de financement à régler 100 % des frais de formation, « même si la formation n'est réalisée qu'à 90 %, à condition qu'elle ait atteint ses objectifs », explique-t-on chez Opcalia.

Second objectif visé par la nouvelle mouture du contrat « OF+ » : la **simplification** des tâches administratives via une dématérialisation généralisée des documents et des factures qui pourront également faire office d'attestation de présence et d'assiduité. **Yves Hinnekint**, directeur général d'Opcalia, confirme, en ce sens, qu'il « souhaite poursuivre les efforts en la matière en voulant s'appuyer sur la signature électronique pour les attestations de présence. »

[En savoir plus](#) <sup>[1]</sup>

Christian Capitaine

**Tags :** [Opca](#) <sup>[2]</sup> | [fédération professionnelle](#) <sup>[3]</sup>